



**PLAINE DE VACANCES COMMUNALE  
TOBOGGAN**

Projet d'animation  
Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Mise à jour de février 2017

## **PLAINE DE VACANCES COMMUNALE TOBOGGAN** **PROJET D'ANIMATION**

Le Toboggan souhaite répondre à la fois :

- à la demande de garde émanant des parents qui exercent une activité professionnelle et de ceux, qui demandeurs d'emploi, sont engagés dans un processus de formation et de réinsertion professionnelle.
- à la demande formulée par des parents qui rencontrent des difficultés de vie momentanées et qui ne savent ou ne peuvent, pour une raison ou une autre, organiser eux-mêmes le temps de loisirs de leur(s) enfant(s).
- à la demande de ceux qui sont désireux de valoriser tout simplement cette période des vacances scolaires en offrant à leur(s) enfant(s) un accueil de qualité et des activités qui favorisent l'éveil de leurs capacités cognitives, motrices et psychosociales.

L'objectif principal du Toboggan est d'accompagner l'enfant, de manière ludique, dans sa relation au groupe, à l'animateur ou à lui-même durant ses vacances scolaires. L'équipe éducative vise ainsi à créer un espace où l'enfant puisse prendre du plaisir à se découvrir, à s'exprimer, à jouer, à créer, à rencontrer l'autre, ... à s'ouvrir sur le monde.

Pour ce faire, les activités qui sont proposées aux enfants dans le cadre du « Toboggan » sont diversifiées (jeux, activités culinaires, chants, bricolages, activités sportives, piscine, excursions, ...) avec toujours une place importante pour les temps libres et les jeux spontanés.

### **OBJECTIFS ET MOYENS MIS EN OEUVRE**

#### **1. Procurer aux enfants des temps de vacances en dehors du rythme et des exigences scolaires.**

-> Le Toboggan se veut avant tout un lieu où les enfants jouent. C'est pourquoi l'accueil qui est proposé aux enfants est principalement centré sur des activités ludiques, activités dont l'importance est primordiale pour le développement de l'enfant.

Les animateurs sont sensibilisés à l'importance des jeux favorisant la valorisation de tous, ne nécessitant pas de gagnant ou de perdant, de meilleur ou de moins bon. C'est l'amusement ensemble qui prime.

-> Les lieux sont aménagés pour que l'enfant puisse, à différents moments de la journée, choisir l'activité qui correspond à ses besoins, son rythme (coin doux, coin jeux, coin lecture, coin dessin, ...). En fonction de l'âge des enfants, cela se fait par les animateurs ou avec les enfants.

-> L'équipe emploie des moyens ludiques (chansons, petits jeux, ...) pour les moments plus « formels » tels que, par exemple, le rassemblement des enfants.

#### **2. Offrir aux enfants des animations diversifiées, favorisant le plaisir de jouer et le merveilleux, le développement physique de l'enfant selon ses capacités, sa créativité, son accès et son initiation à la culture.**

-> Avant chaque plaine de vacances, deux réunions de rencontre des animateurs y travaillant est organisée.

-> Un planning des activités qui vont être organisées durant la plaine de vacances est établi par les animateurs et supervisé par le coordinateur. Il est alors vérifié que les activités rencontrent les différents besoins de l'enfant : développement physique et sensoriel, développement de la personnalité, développement du sens pratique et développement social.

-> Chaque moniteur établit anticipativement un projet général d'animations pour la semaine qu'il soumet en réunion d'équipe.

-> Chaque animateur établit ensuite, pour chaque journée, le programme des activités. Ce tableau devra être affiché et accessible aux parents, enfants, et autres animateurs.

-> Les plannings d'animation doivent comporter, chaque semaine, des moments de jeux en plein air, des activités sportives, des activités récréatives et d'expression.

-> Le programme d'activités est également conçu de façon à équilibrer les activités organisées (jeux, activités culinaires, sorties, excursions, bricolages, ...) et jeux spontanés et donc à ménager aux enfants des temps où ils peuvent choisir eux-mêmes « à quoi et avec qui ils veulent jouer », des temps aussi où, s'ils en ressentent le besoin, ils peuvent s'extraire du groupe pour lire, jouer seuls ou se reposer.

-> Des excursions et des activités culturelles (théâtre, musée, cinéma, parc animalier, plaine de jeux, ...) sont organisées, pour chaque groupe d'enfants, à raison d'une fois par semaine, en fonction du budget et de la météo. Ces activités sont choisies en cohérence avec le thème exploité. De plus, les enfants se rendent régulièrement en forêt, au parc,... pour réaliser des activités avec leur groupe.

### 3. Assurer un encadrement par des animateurs compétents et expérimentés, acteurs dans le projet.

-> Tous les animateurs sont brevetés, participent à un processus de formation continue et font partie d'une équipe fixe.

-> En fin de journée, les animateurs se réunissent afin d'effectuer un bilan de la journée et de mettre au point les activités du lendemain.

-> Des animateurs extérieurs sont appelés ponctuellement pour élargir le type d'animations proposées aux enfants.

### 4. Créer un climat sécurisant et de confiance, pour que l'enfant se sente aussi bien dans son groupe que dans le lieu où il est accueilli et dans sa relation avec ses animateurs.

Un des objectifs premiers du Toboggan est que l'enfant se sente à l'aise, en confiance, « comme chez lui ». Dans cette perspective, une attention toute particulière est accordée à l'accueil de l'enfant par l'animateur et à son intégration dans le groupe.

-> L'accent est mis sur l'accueil de l'enfant dès son arrivée. Des jeux de connaissance et de présentation, au début de chaque semaine permettent aux enfants de se situer dans leur groupe et de connaître tant leur animateur et les autres enfants de leur groupe que les animateurs des autres groupes.

-> Les lieux d'activités sont aménagés afin d'être accueillants et attrayants.

-> Les groupes sont organisés en fonction de l'âge, ce qui permet aux enfants de retrouver les copains de l'école et d'adapter l'accueil aux besoins d'une tranche d'âge spécifique.

-> Les groupes sont constitués d'un maximum de 8 enfants pour les moins de 6 ans et d'un maximum de 12 enfants pour les plus de 6 ans. Les activités étant organisées par semaine complète (les inscriptions des enfants également), chaque groupe est encadré par un animateur qui restera le même durant toute la durée de la plaine, afin d'assurer le suivi et la stabilité du groupe.

### 5. Créer un lieu d'accueil pour des enfants de tous les milieux et origines (scolaire, culturelle, ...) favorisant l'intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle.

-> L'accès à tous est favorisé.

-> Un accueil pour les enfants porteurs de handicaps est mis en place en fonction de la demande. Le parent responsable est tenu, avant toute inscription, de contacter le responsable afin de convenir des modalités d'accueil de l'enfant. Les animateurs sont formés à l'accueil des enfants porteurs de handicap.

-> La participation financière demandée aux parents n'est pas un obstacle à l'inscription de l'enfant. Des solutions sont trouvées en fonction de chaque cas.

-> Un pluralisme actif est mis en place, c'est-à-dire une attitude d'ouverture envers toute forme de religion, culture, idéologie,... sans jugement, dans le respect de chaque individualité. Cette sensibilisation est réalisée tant au niveau des animateurs que des enfants (par des activités de rencontre, de jeux à thème, ...).

-> Le jeu reste le moyen essentiel d'intégration sociale de l'enfant, lui laissant progressivement découvrir la réalité, apprendre à agir sur cette réalité et composer avec elle. Il permet de se confronter aux règles, aux autres enfants et au groupe, tout en s'amusant.

-> Des jeux de coopération sont organisés, tant au sein des groupes que par le biais d'activités inter-groupes.

-> Des jeux de sensibilisation à des thèmes divers sont organisés (la culture musulmane, les rapports nord-sud, les différentes fêtes à travers le monde, le recyclage des déchets, ...)

#### 6. Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

-> Le jeu est à nouveau le moyen par excellence d'apprentissage de la citoyenneté et de la participation, par son côté négociable, adaptable par et avec les enfants, la possibilité qu'il offre à chacun de s'exprimer, expérimenter et découvrir.

-> La vie en groupe est également un moyen en soi, chacun y ayant sa place, ses droits et ses devoirs. Les règles de vie sont en effet négociées en début de plaine, dans chaque groupe, avec les enfants.

-> Des concertations sont réalisées quotidiennement avec les enfants afin que chacun puisse s'exprimer sur sa journée, ses envies, ...

#### 7. Favoriser un accueil et une communication de qualité avec les parents, visant à renvoyer une image positive des enfants.

-> L'équipe encadrante se rend disponible une demi-heure avant et une demi-heure après les activités, ainsi que sur demande. Les animateurs sont accessibles.

-> Les projets pédagogique et d'animation des plaines communales sont disponibles sur le site [www.huy.be](http://www.huy.be). Ceux-ci sont également disponibles sur demande aux animateurs ou au département Enseignement-Petite Enfance de la Ville de Huy.

-> Des panneaux de communication sont disposés à l'entrée du lieu d'accueil des parents, présentant, pour chaque groupe, les activités de chaque jour de la semaine, les photos des animateurs et les informations diverses nécessaires.

-> Des questionnaires d'évaluation sont ponctuellement distribués aux parents afin de récolter leur avis sur les plaines de vacances et pouvoir constamment évaluer et réorienter le projet.

#### 8. Renforcer l'autonomie et la confiance en soi

-> Il est avant tout important d'éviter d'avoir une attitude négative envers les enfants. Une telle attitude touche tant l'enfant que son comportement. Il faut veiller à dire ce qu'on attend exactement de l'enfant. Des règles positives doivent remplacer les interdits.

-> Une place importante est accordée à l'entraide entre les enfants, à la collaboration de chacun: les plus grands sont sollicités pour aider les petits et les tâches telles que la distribution des goûters ou le rangement des chaises. Les petits sont encouragés à faire seuls les choses à leur portée.

-> Valoriser de façon constante les compétences et progrès de l'enfant.

-> Complimenter les enfants dans les domaines où ils font des progrès et éviter les comparaisons.

-> Offrir une grande diversité d'activités à l'enfant lui permettant de mettre en valeur ses aptitudes et ses talents, d'en prendre conscience et de se sentir reconnu et apprécié par les autres.

-> Aider l'enfant à exprimer ses émotions (sa peur, sa tristesse, sa colère, ...) à les reformuler avec ses mots en le laissant aller au bout de ses explications et en cherchant éventuellement avec lui une solution. L'aider à reconnaître ses émotions et progressivement à les maîtriser sont également des objectifs assignés aux activités théâtrales, aux jeux de rôles, mais aussi aux histoires fréquemment racontées.

-> Encourager l'enfant à donner son avis, à faire des suggestions, à prendre des responsabilités et des initiatives dans l'organisation de l'accueil (participation au rangement des jeux et des jouets, responsabilisation des grands par rapport aux plus jeunes, ...)

-> Rendre l'enfant acteur de ses actes et lui laisser découvrir et accepter ses limites.

PLAINE DE VACANCES COMMUNALE TOBOGGAN  
RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Dénomination et adresse :

Plaine « Toboggan »

École des Bons-Enfants, avenue de la Croix rouge, 10 à 4500 HUY  
0470/34 19 08

Pouvoir organisateur :

Monsieur COLLIGNON Christophe, Bourgmestre.  
Monsieur Michel BORLEE, Directeur général.  
Grand-place 1- 4500 HUY  
085/21 78 21

Personne de contact :

Mélanie LEMIN  
Département Enseignement - Petite Enfance  
rue Griange 5/3 - 4500 Huy  
085/21 78 21 ext. 480

Equipe de direction et d'animation :

PIERI Laetitia, responsable de plaine;

Les 6 animateurs/trices de l'équipe d'animation extrascolaire de la Ville, breveté(e)s ou assimilé(e)s.

Périodes de fonctionnement :

Vacances scolaires de Printemps, de détente, d'automne et d'hiver.

Accessibilité :

Il n'y a pas de transport organisé pour le ramassage, les enfants doivent donc se rendre à la plaine par leur propre moyen (proximité du centre ville).

La ligne de bus n°98 dessert le hall omnisports et donc la plaine.

Prix et modalités d'inscription:

La participation financière demandée est de 6 € par jour pour le premier enfant, 5 € par jour pour le deuxième enfant d'une même famille, 4 € par jour pour le troisième enfant et les suivants.

Le paiement se fait par virement bancaire anticipatif. Les modalités de paiement sont décrites dans le courrier de confirmation d'inscription.

La participation financière ne doit pas être un frein à l'inscription de l'enfant. N'hésitez pas à contacter nos services pour trouver une solution de paiement.

Les inscriptions se font via un formulaire en ligne, ouvert minimum 3 semaines avant le début de la plaine, ou par un folder, envoyé par courrier sur demande.

Lors des vacances de Pâques et de Noël, les enfants sont pris pour une semaine maximum afin de pouvoir accueillir un plus grand nombre d'enfants.

En cas de désistement, il est impératif de contacter la personne responsable ou une des animatrices dès que possible afin que la place puisse être donnée à un autre enfant. Après deux désistement sans contact préalable, l'inscription de l'enfant ne sera plus retenue par la suite.

Le remboursement se fait sur présentation d'un certificat médical.

Public cible :

La plaine peut accueillir un quarantaine d'enfants par semaine, âgés de 2,5 à 12 ans, avec extension pour les enfants de plus de 12 ans fréquentant l'école primaire.

Elle est accessible aux enfants de tout milieu et de toute origine.

### Infrastructure :

La plaine se déroule dans les bâtiments de l'école communale des Bons-enfants. Les locaux disponibles sont : réfectoire, salle de gym, salle des professeurs, modules accueil extrascolaire maternel, vestiaires et cours de récréation.

### Activités:

Elles s'organisent autour d'un thème défini en réunion d'équipe. Elles sont définies en fonction des âges des enfants et en exploitant l'environnement et les réseaux locaux.

### Organisation quotidienne:

Les activités se déroulent de 9h à 16h, une garderie est en place à partir de 7h30 et jusque 18h00.

Les enfants se rassemblent, chantent tous ensemble puis se rendent dans leur groupe avec leur animatrice.

La collation se fait vers 10h et peut être prise tous ensemble ou non, selon les activités prévues.

Les enfants ont un peu de temps libre avant de reprendre les ateliers ou jeux.

Vers 12h30, tout le monde se rassemble pour le repas, amené par les enfants. Les animatrices partagent le repas avec les enfants.

Un peu de temps libre puis c'est ensuite l'heure de la sieste pour les petits. Les grands reprennent leurs activités. Les enfants qui ne font pas la sieste sont accueillis dans le groupe des 4-6 ans.

Le goûter est donné vers 15h30, avant un petit bilan de la journée en groupe et l'arrivée des parents.

### Organisation des groupes:

Les enfants sont répartis par groupes d'âge. Il y a en général 2 groupes d'enfants en-dessous de 6 ans et 2 groupes d'enfants au-dessus de 6 ans, mais le nombre de groupe peut varier en fonction des inscriptions (par exemple 3 groupes de petits et 1 groupe de grands).

Les animatrices travaillent en général en binôme pour certaines activités. Les groupes se retrouvent ensemble plus souvent possible afin que chacun puisse apprendre de tous.

### Disposition relative au droit à l'image:

Les animateurs et responsables de plaine sont susceptibles de prendre des photos des enfants lors de la plaine. Le formulaire d'autorisation distribué aux parents une fois par an lors de la première participation de l'enfant à la plaine, doit être rempli et remis en même temps que la fiche de santé.

### Modalités de contact:

Toutes questions, réclamations, demandes peuvent être adressées aux animatrices ou à la responsable de plaine sur place, ou à la coordinatrice des plaines communales, Mélanie LEMIN, au département Enseignement-Petite Enfance de la Ville de Huy: 085/21 78 21 (extension 480) - [melanie.lemin@huy.be](mailto:melanie.lemin@huy.be).

Le projet d'animation de la plaine ainsi que le projet pédagogique des plaines communales est disponible sur demande à ces différentes personnes, ainsi que sur le site [www.huy.be](http://www.huy.be).

Le projet pédagogique des plaines communales de vacances contient les informations non reprises dans les projets d'animation de chaque plaine, telles que l'horaire type d'une journée, les informations relatives à la gestion de la santé, les règles générales de sécurité, les rôles du personnel encadrant etc...